EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 18 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 09 Nombre de suffrages exprimés : 11 Nombre de voix pour : | | 1 | Nombre de voix contre : | Nombre d'abstentions : |

Présents: Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Marie-Paule ROGOU

Excusés / Pouvoirs : Jean-Marie PRAYER (pouvoir à Alexandra BUTEL), Amélie MARRIQ (pouvoir

à Marie-Paule ROGOU), Cécile LAPEYRE

Absents: Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain MANIVEL

Objet : Désignation des représentants de la commune du Dévoluy au sein de l'association NADS pour la saison 2022/2023

Nordic Alpes du Sud (NADS) est une association qui œuvre pour le développement touristique et la promotion des activités nordiques saur les départements des Hautes-Alpes, des Alpes de Hautes-Provence et des Alpes Maritimes.

La Commune du Dévoluy adhère à cette association pour la saison 2022/2023 par délibération n° 2022-150 du 18/11/2022 qui a autorisée la 1ère adjointe pour le maire démissionnaire à signer la convention liant les deux parties.

Dans ladite convention il est demandé par NADS que soient désignés deux représentants de la commune (1 titulaire et 1 suppléant). Ils auront pour mission de représenter la commune au sein des instances de l'association.

Sont proposés:

Titulaire : Stéphane PATRASSuppléant : Tristan CALAMITA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne pour représenter la commune du Dévoluy au sein de l'association Nordic Alpes du Sud :
- Titulaire : Stéphane PATRAS
- Suppléant : Tristan CALAMITA
- Dit que les représentants susmentionnés devront principalement assister aux assemblées générales de NADS

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : OS_12_2002 Publié le : OS_12_2022 Notifié le : OS_12_2022 Pour extrait conforme,

Pour le Maire démissionnaire

La l'ère adjointe

Alexandra BUTEL